



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 15116

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la vocation de la Banque postale à devenir une institution de financement des collectivités territoriales. En effet, le Gouvernement a présenté le 8 novembre 2012 un plan en sept mesures pour répondre efficacement aux besoins des collectivités, en plus des mesures d'urgence (enveloppe financière exceptionnelle sur fonds d'épargne de 3 milliards d'euros pour 2012, enveloppe de prêts à courts termes, portée successivement de 2 milliards à 4 milliards d'euros). Un guichet de financement a également été créé à la Banque postale pour les besoins de trésorerie des collectivités locales, qui s'élèveront à 18 millions d'euros en 2013. Convaincu que « la clé du financement des collectivités se trouve dans l'alliance du volontarisme politique et la force de frappe financière des banques », le Gouvernement a formalisé une aide diversifiée qui propose notamment de pérenniser une nouvelle offre de crédit à moyen et long terme de la Banque postale (LBP), pour un montant de 1 milliard d'euros d'ici à la fin 2012. Cette offre bancaire simple et lisible permettra aux collectivités de bénéficier de prêts à taux fixe ou à taux variable, sur des durées pouvant aller jusqu'à quinze ans. Afin de répondre au mieux aux besoins de financement des petites communes, LBP a décidé d'abaisser le seuil d'octroi des crédits de 200 000 à 100 000 euros. Cependant, au regard des contraintes budgétaires auxquelles sont actuellement confrontées les collectivités locales, les délais de remboursement peuvent contrevenir à l'accès aux offres de prêt des communes plus modestes. Ces dernières risquent ainsi de devoir renoncer à des projets ambitieux, garants de l'attractivité, de la qualité de vie et du lien social, par ailleurs amortissables sur un temps plus long. Aussi il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qui pourraient s'offrir au Gouvernement pour que toutes les communes puissent satisfaire leurs besoins de financement en aménageant les conditions de remboursement de ces offres de prêt novatrices, participant ainsi du renforcement de la péréquation au bénéfice des communes les plus fragiles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif au financement des investissements des collectivités territoriales, ce qui l'a conduit à prendre des mesures décisives pour leur assurer un accès pérenne et efficace au crédit, en créant une nouvelle banque des collectivités locales autour de la Banque postale et de la Caisse des dépôts en remplacement de Dexia, en autorisant par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, les collectivités à créer une agence de financement et en mettant en place des prêts de très long terme sur fonds d'épargne. Ces prêts sur fonds d'épargne pour le secteur public local ont pour objectif de soutenir les investissements de très long terme des collectivités territoriales. Ces prêts, d'un montant de 20 milliards d'euros sur la période 2013-2017, sont accordés par la Caisse des dépôts pour le financement de projets d'investissements dans des secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement : infrastructures de transport, immobilier scolaire et universitaire, logement social, réseaux d'eau et infrastructures d'assainissement, investissement hospitalier... Pour répondre aux enjeux de financement des collectivités locales, le Gouvernement a décidé d'assouplir les critères d'éligibilité aux prêts sur fonds d'épargne en permettant le financement de la construction de bâtiments scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) et la construction

des réseaux de distribution d'eau potable et des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, au-delà donc de la seule rénovation.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15116

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 131

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 7034